

Aide en faveur de l'acquisition d'un collecteur d'eaux pluviales

Dans le cadre des actions 80 « Economiser l'eau » et 34 « Prévenir le risque inondation » de son Agenda 21, la Mairie de Chassieu aide les Chasselands qui le souhaitent à s'équiper de tonneaux de récupération des eaux pluviales.

L'aide de la Mairie

L'aide de la Mairie porte sur l'acquisition d'un tonneau récupérateur d'eaux de pluie postérieure à la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2010 . Elle pourra vous être accordée à hauteur de 20 €, pour une dépense minimale de 100€ TTC et une dépense maximale de 200 € TTC.

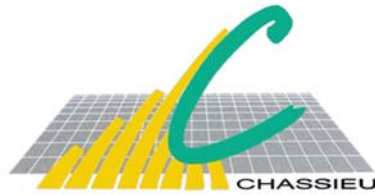
Votre demande de subvention doit être adressée à :

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Service environnement, développement durable et transports
BP 81
69 682 Chassieu cedex

Sur la base d'un dossier complet, vous recevrez un courrier confirmant l'accord de la subvention, puis le paiement.

Un foyer ne peut bénéficier de l'aide qu'une seule fois.

Cette aide est cumulable avec l'aide proposée par le Département. Le dossier de subvention du Conseil général du Rhône est à renvoyer à la maison du Rhône.



Demande de subvention

Nom et Prénoms:

Adresse:

N° de téléphone fixe:

N° de téléphone portable:

Coordonnées bancaires ou postales (joindre un rib):.....

.....

Pièces constitutives du dossier:

- le présent formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé,
- la facture prouvant l'achat d'un tonneau de récupération d'eaux pluviales et son système de raccordement,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Je soussigné(e)

ai l'honneur de solliciter une subvention pour l'acquisition d'un tonneau de récupération des eaux pluviales et de son système de raccordement éventuel conformément à la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2010.

Date

Signature